



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

RELEVÉ DE DECISIONS/INFORMATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13/04/2021 A 18H30

Présents : REGALLET Paul, ARGOUD Yves, BERTHIER Yves, BERTHOLLIER Christian, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, LESAGE Claude, PARAVY Jean-Claude, PERROT Alain, PERSON Philippe, PICARD Marie-France, SAUNIER Elise, VERGUET Nicolas, VITTOZ Philippe.

Excusée : ANDRE Valérie

A)-Discussion autour des thèmes suivants :

ECONOMIE

Rapporteur :

- **Monsieur Nicolas VERGUET, Vice-Président en charge de l'Economie**
- **Madame Isabelle HERBRETEAU, Chargé de projets Développement économique**

1- Projet de convention d'adhésion « Petite ville de demain » :

- o **Pour St Genix les villages et ses polarités**
- o **Pour les deux Pont de Beauvoisin et leurs polarités**

Le processus de mise en œuvre du programme est présenté ainsi que l'objet de la convention d'adhésion qui devrait être signée le 10 mai prochain pour les 2 Communes de Pont de Beauvoisin Savoie et Isère.

Vérification sera faite afin de savoir si la convention d'adhésion pour la Commune de St Genix les villages peut être également signée le 10 mai.

Le recrutement du Chef de projet par la CC des VDD est en cours pour les 2 Communes de Pont de Beauvoisin.

Le recrutement du Chef de projet par la CC Val Guiers doit avoir lieu prochainement pour la Commune de St Genix les villages (**Voir Diaporama en pièce jointe**)

CRTE (Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique) sur le périmètre de l'APS

Rapporteur : **Monsieur Paul REGALLET, Président**

2- Eléments d'informations fournis par le SMAPS suite au Bureau syndical du 06/04/2021 et en vue de la signature du contrat pour le 30/06/2021 :

Quelques informations à ce sujet :

- Le CRTE est un contrat de territoire sur le périmètre de l'APS
- Il rassemble en un seul contrat tous les contrats existants, avec l'Etat
- Il regroupe les démarches contractuelles existantes (Habitat, Tepos, Petites villes de demain, Territoire d'industrie, Leader, Contrat Ambition Tourisme Région, ...)
- Il permet d'intégrer les différents programmes d'aides de l'Etat (bonus relance par exemple)
- Il donne une vision du territoire à 5-6 ans
- C'est un contrat évolutif
- C'est d'abord un projet de territoire avec les objectifs du mandat pour construire le territoire
- Il est basé sur un diagnostic territorial (utilisation des sources existantes)
- Sa durée est de 6 ans avec 2 échéances :
 - 2021-2022 : crédits du plan de relance (actions matures) => fiches actions**
 - 2023-2026 : projets à finaliser => fiches projets**
- Les actions et les projets devront converger avec le projet de territoire et avec les orientations de l'Etat.
- 3 axes** : économique, social, environnemental avec la transition écologique comme axe transversal du CRTE.
- Signature pour le 30/06/2021** : Etat, CD73, Région, APS, EPCI, Communes, Consulaires, entreprises... tous les partenaires du plan d'actions et de projets, Anah, Ademe, Cerema, ...

Composition du COPIL :

- Présidents d'EPCI, Bureau du SMAPS, Bureau de chaque EPCI (CCVG 15 ; CCLA 11 ; CCY 5)
 - DGS d'EPCI
- Le Cabinet CEREMA pourrait être le chef de projet.

Le calendrier :

- Mercredi 28/04/2021 Matin à 08h30 (lieu à définir) : 1^{er} COFIL
 - Lundi 17/05/2021 Matin à 08H30 (lieu à définir) : Séance de travail n° 1 avec les 3 EPCI (CCLA, YENNE, CCVG)
 - Jeudi 27/05/2021 Matin à 08H30 (lieu à définir) : Séance de travail n° 2 avec les Elus
 - Jeudi 10/06/2021 Matin à 08H30 (lieu à définir) : 2^{ème} COFIL
 - Mardi 22/06/2021 à 19H00 : Conseil communautaire de la CCVG : validation du projet global**
 - Jeudi 24/06/2021 : Comité syndical du SMAPS : validation du projet global
 - Mercredi 30/06/2021 : Signature du CRTE
- Ensuite un à deux COFIL par an seront organisés : suivi, évolutions, actions, projets, ...

MOBILITE

Rapporteur : Monsieur Claude LESAGE, Vice-Président en charge des Transports scolaires et de la Mobilité

3- Constitution du groupe de travail en vue de la signature de la convention avec la Région en juin prochain :

Suite à la décision du Conseil communautaire du 30/03/2021 de ne pas prendre la compétence AOM, une convention de partenariat doit être signée avec la Région en juin prochain.

Un groupe de travail doit être constitué afin de finaliser la convention avec la Région.

Après consultation auprès des membres de la Commission Transport/Mobilité et de la Commission Tourisme, le groupe de travail est composé à ce jour des personnes suivantes :

- Paul REGALLET, Claude LESAGE, Georges CAGNIN, Jean-Paul CANDY, Daniel LOMBARD, Jean-Paul DURANTET, Marie-France PICARD, Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ.

Le groupe de travail sera accompagné par Monsieur Jean PIRAT, Directeur de l'antenne régionale des transports en Savoie.

Un premier état des lieux doit être fait sur ce que l'on a et sur ce que l'on voudrait en matière de mobilité.

Un premier bilan sera fait mercredi 14/04/2021 par le Président et les deux Vice-Présidents des Commissions concernées ; une réunion du groupe de travail sera ensuite programmée.

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, Vice-Président en charge des Finances

4- Demande de subvention au Département de la Savoie au titre du fonds d'urgence COVID 19 pour les Collectivités et les EPCI

Les dépenses concernées sont celles réalisées pendant la période du 01/09/2020 au 31/12/2021.

Elles pourront être subventionnées à hauteur de 80%.

Les dépenses effectuées par la CC Val Guiers nous permettent d'ores et déjà d'atteindre le plafond de la subvention et de pouvoir solliciter le Département à hauteur de 6 222€ au maximum.

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire du 27/04/2021.

5- Budget Petite Enfance/Enfance-Jeunesse : DM n° 1

Suite à une erreur d'imputation, une délibération sera proposée au Conseil communautaire du 27/04/2021 afin de rectifier une écriture comptable.

6- FCTVA Projets Tourisme de la CC Val Guiers sur les Communes : les dérogations relatives à l'intercommunalité seront étudiées en lien avec les Communes concernées.

ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, Vice Présidente en charge de la Petite Enfance et de l'Enfance-Jeunesse

7- Augmentation au 06/07/2021 des tarifs des activités Enfance-Jeunesse 2021/2022 (Accueils périscolaires + Accueils de loisirs 3/11 ans et 11/17 ans) :

Le Bureau décide de suivre l'avis de la Commission Petite Enfance/Enfance-Jeunesse qui propose une augmentation des tarifs de 1,2% par rapport à 2020 et ce, à compter du 06/07/2021.

La dernière augmentation des tarifs date du 06/07/2020 (+1,2%).

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire du 27/04/2021.

Madame PICARD fait ensuite un état des lieux de la fréquentation des structures par les enfants des personnels prioritaires en cette période de confinement sur la semaine du 12 au 16 avril.

Pour la semaine prochaine il n'y a pas de visibilité à ce jour.

On reste en attente de plus d'informations en ce qui concerne la rentrée scolaire du 26/04.

TRAVAUX/FONCIER

Rapporteur : Monsieur Christian BERTHOLLIER, Vice-Président en charge des travaux

8- ZAE La Girondière à St Béron : Conditions de la vente d'un terrain communal par la Commune

A l'intérieur des ZAE la vente directe d'une parcelle communale à une entreprise doit faire l'objet d'une délibération préalable de la CC Val Guiers définissant notamment le prix de vente, les dessertes en réseaux, le projet et le délai de construction maximum prévu.

Sur la ZAE La Girondière, un compromis de vente a été signé le 23 février 2021 par la Commune de St Béron qui s'engage à vendre une parcelle de terrain lui appartenant pour la construction d'un bâtiment professionnel à usage de bureaux, réserves, atelier et plateforme de stationnement.

Le Bureau donne son accord sur les conditions de vente prévues.

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire du 27/04/2021.

Monsieur PERROT fait ensuite le point sur la situation du terrain Arbrun.

9- ZAE du Contin à St Genix les villages : Monsieur Paravy fait le point sur la situation de la friche de l'hôtel Morel.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur Claude LESAGE, Vice-Président en charge des Transports scolaires

10- Bilan des recettes encaissées et des frais de gestion 2020/2021 entre la Région et la CC Val Guiers.

Il s'agit du bilan de gestion pour l'année 2020 qui correspond à l'activité scolaire 2020/2021.

D'un commun accord avec la Région ce bilan est dressé au 15/01/2021.

-La CC Val Guiers doit reverser à la Région les sommes suivantes, déduction faite des acomptes déjà versés :

- 2654€21 TTC : Recettes encaissées des familles pour leur participation aux transports scolaires
- 2398€00 TTC : Frais de gestion encaissés des familles

-La Région doit rembourser les frais bancaires à la CC Val Guiers (pour chaque transaction bancaire des familles un prélèvement à la source est opéré par la banque) : ces frais s'élèvent à 269€75 (pas de TVA)

Le Bureau donne un avis favorable sur ce bilan.

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire du 27/04/2021.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, Vice-Président en charge de l'Administration générale

11- Projet de convention de mutualisation avec le SMAPS pour la mise à disposition du service RH de la CC Val Guiers à compter du 1^{er} mai 2021.

Suite au départ à la retraite de l'agent en charge du traitement des payes et du soutien à la Directrice du SMAPS pour la gestion des ressources humaines, une convention de mise à disposition du service RH de la CC Val Guiers vers le SMAPS est proposée.

La prise en charge financière proposée est la suivante :

- **Charges de personnel mis disposition du SMAPS par la CC Val Guiers** : 4% du coût annuel des 3 agents du service mis à disposition.
- **Diverses fournitures** : forfait annuel de 200€
- **Contrats de services rattachés** : forfait annuel de 500€

A titre d'exemple pour l'année 2021, le total annuel proposé s'élève à 6403€.

Un avis favorable a été donné par le Comité technique du SMAPS le 11/03/2021 et par le Comité technique de la CC Val Guiers le 23/03/2021.

Le Bureau donne un avis favorable sur cette proposition.

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire du 27/04/2021.

12- Règlement des frais de déplacement des bénévoles qui participent aux missions de service public rendues par la CC Val Guiers

Des bénévoles participent aux missions de service public rendues par la CC Val Guiers par exemple au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents où ces collaborateurs occasionnels participent à l'accueil et à l'orientation des familles, ainsi qu'au sein de la Ludothèque de Grésin où ils œuvrent dans la gestion de la base de jeux.

Ces bénévoles peuvent être amenés à suivre des formations et à se rendre à des réunions de réseau d'activités.

Il est proposé que la CC Val Guiers prenne à sa charge les frais de déplacements générés par l'activité de ces bénévoles, notamment les frais kilométriques liés aux déplacements pour se rendre sur les lieux de formations et de réunions.

Le Bureau donne un avis favorable sur cette proposition.

Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire du 27/04/2021.

EAUX PLUVIALES

13- Litige Dassin à St Béron : le dossier a été mis en délibéré au 04/05/2021

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

14- ZAE Val Guiers à Belmont-Tramonet : bâtiment ORMA Informatique

L'entreprise, qui souhaite vendre ses bâtiments, a contacté la CC Val Guiers afin de réaliser une servitude de passage sur plusieurs parcelles propriété de la CC Val Guiers.

Ces parcelles représentent une surface totale d'environ 300 m². Elles sont situées à l'entrée de la propriété d'ORMA Informatique.

Le Bureau qui est contre établir une servitude de passage, donne un avis favorable pour vendre ces parcelles. Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire après accord de l'entreprise.

15- ZAE La Baronnie à Pont de Beauvoisin : projet ARCADE

Le point est fait sur ce dossier :

-Le promoteur d'un propriétaire est en discussion avec le second propriétaire des terrains concernés,

-Des CU ont été déposés,

-Vu les enjeux financiers, la CC Val Guiers est en discussion pour que l'aménagement du rond-point nécessaire soit pris en charge par les intervenants qui en bénéficieront.

16- Volet agricole : vente de la propriété Berthet à Belmont-Tramonet

L'ancienne ferme Berthet est actuellement en vente pour un prix de rétrocession qui s'élève à 252 900€.

Ce tènement se compose des bâtiments et de 3 hectares de terres agricoles qui sont aujourd'hui exploitées par le GAEC des acacias.

A ce jour un acheteur est intéressé mais souhaite conserver la jouissance des terres agricoles.

La CC Val Guiers souhaite que cet acheteur fasse un bail à l'exploitant en place, ce qu'il refuse à ce jour.

En cas de refus définitif de l'acheteur, le Bureau donne son accord afin de préempter sur cette vente dans le cadre de la politique foncière menée jusqu'à ce jour par la CC Val Guiers envers les agriculteurs à qui on prend du terrain sur les ZAE.

Le projet pourrait être porté :

- par l'EPFL sur la partie bâtiment sachant que le bâtiment serait revendu
- par la CC Val Guiers sur la partie des terrains agricoles pour être remis à l'exploitant actuel par le biais de la SAFER.

17- Demande de la Trésorerie : stores et climatisation

Face aux fortes chaleurs de l'été, la Trésorerie sollicite la CC Val Guiers pour installer des stores et la climatisation dans leurs locaux situés à la Pépinière Pravaz à Pont de Beauvoisin.

Madame Dreclerc sera contactée à ce sujet pour plus de précisions.

Aucun autre sujet n'est soumis au débat.

Le Président lève la séance à 21H00

Fait à Belmont-Tramonet le 16/04/2021

Le Président

Paul REGALLET



(NM /2021)